

Vaccin quadrivalent contre le méningocoque ACYW-135 (Menactra^{MD}) : Renseignements à l'intention des élèves, des parents et des personnes présentant un risque élevé

Cette feuille de renseignements contient des renseignements de base destinés au public. Elle ne doit en aucun cas remplacer les conseils, diagnostics ou traitements médicaux. Il convient de toujours consulter un(e) professionnel(le) de la santé lorsqu'on a des inquiétudes au sujet de son état de santé ou avant de modifier son alimentation, son mode de vie ou un traitement.

Mises à jour

En décembre 2014, l'Ontario a élargi la portée de son programme de vaccination contre le méningocoque financé par le secteur public pour les personnes présentant un risque élevé afin d'y inclure d'autres affections présentant un risque élevé, un groupe d'âge élargi pour l'admissibilité, ainsi que d'autres doses primaires et de rappel.

Qu'est-ce que la méningococcie invasive (MI)?

La MI est causée par la bactérie connue sous le nom de *Neisseria meningitidis* (communément appelée méningocoque). La bactérie est présente chez un bon nombre de personnes (10 % de la population) au fond de leur gorge ou dans leur nez, sans qu'elle provoque de maladie. Dans de rares cas, la bactérie passe outre les défenses naturelles du corps et cause des maladies graves, notamment la méningite (infection de la membrane qui entoure le cerveau et la moelle épinière) et la septicémie (infection généralisée du sang et de plusieurs organes). La MI est fatale dans 8 à 15 % des cas et 11 à 19 % des survivants souffriront d'une déficience permanente comme la perte de l'ouïe, des dommages neurologiques ou la perte d'un membre.

Les symptômes de la MI peuvent être très variés et ils peuvent comprendre une forte fièvre soudaine, des maux de tête graves, des vomissements, une raideur dans la nuque et une éruption cutanée. L'hypersensibilité à la lumière, la somnolence, la confusion et, dans les cas graves, le coma peuvent également survenir. Les conséquences de la méningite à méningocoques peuvent être graves.

Comment attrape-t-on la MI?

Le méningocoque se transmet par contact direct avec des sécrétions respiratoires et orales (salive et [ou] mucus nasal) d'une personne infectée ou, en d'autres mots, un contact avec la salive d'une personne

infectée ou d'une personne porteuse qui ne présente pas de symptômes. Pour prévenir la transmission de la méningococcie, il ne faut pas s'échanger des objets qui ont été en contact avec la bouche d'une autre personne. De plus, il est important de se laver les mains régulièrement et de se protéger la bouche avec la manche de son vêtement, l'épaule ou un mouchoir lorsque l'on tousse ou que l'on éternue.

Qui est admissible à recevoir le vaccin financé par le secteur public?

Il y a de nombreux vaccins au Canada qui protègent contre les divers sérogroupes (souches) qui causent la méningococcie. La présente feuille de renseignements porte principalement sur le vaccin conjugué contre le méningocoque qui protège contre les sérogroupes A, C, Y et W-135 (Men-C-ACYW-135).

Le vaccin Men-C-ACYW-135 est financé par le secteur public dans le cadre de cliniques de vaccination systématique en milieu scolaire pour les élèves de la 7^e année en Ontario, les personnes présentant un risque élevé, ainsi que la gestion des cas et des contacts.

Programmes de vaccination systématique des enfants et en milieu scolaire

Depuis 2004, une vaccination systématique contre la méningococcie (séro groupe C) est financée par le secteur public pour les enfants de un an. En 2005, le programme a été modifié afin de financer le vaccin pour tous les élèves de la 7^e année et pour offrir un programme de rattrapage aux personnes de 15 à 19 ans.

En 2009, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le ministère) a remplacé le vaccin conjugué contre le méningocoque C pour les élèves de la 7^e année par le vaccin conjugué quadrivalent contre le méningocoque (Men-C-ACYW-135), Menactra^{MD}. Ce vaccin offre non seulement de la protection contre la bactérie du séro groupe C, mais il protège également contre 3 autres souches qui causent la méningococcie (sérogroupes A, Y et W-135). Le vaccin a été homologué au Canada pour les personnes âgées de 9 mois à 55 ans.

Dès l'année scolaire 2014-2015, les élèves de la 7^e année devront détenir une preuve d'immunisation par le vaccin Men-C-ACYW-135 ou une exemption valide pour fréquenter l'école en Ontario.

Pour les élèves de la 7^e année qui n'ont pas reçu précédemment le vaccin Men-C-ACYW-135, une dose est requise dans le cadre du programme de vaccination systématique contre le méningocoque. Pour les élèves qui ont déjà reçu le vaccin Men-C-ACYW-135, veuillez communiquer avec votre fournisseur de soins de santé ou le bureau de santé publique de votre région.

Programme de vaccination contre le méningocoque pour les personnes présentant un risque élevé

Depuis 2009, le ministère offre un programme de vaccination à dose unique contre le méningocoque financé par le secteur public pour les personnes atteintes de certains troubles médicaux et présentant un risque élevé. En décembre 2014, l'Ontario a élargi la portée de son programme pour les personnes présentant un risque élevé afin d'y inclure d'autres affections présentant un risque élevé, un groupe d'âge élargi pour l'admissibilité, ainsi que d'autres doses primaires et de rappel.

Dans le cadre du programme de vaccination contre le méningocoque pour les personnes présentant un risque élevé, le vaccin Men-C-ACYW-135 est financé par le secteur public pour les personnes âgées de **9 mois à 55 ans** entrant dans les catégories ci-dessous.

- a. Personnes présentant une asplénie anatomique ou fonctionnelle.
- b. Personnes présentant un déficit en complément, notamment en properdine ou en facteur D, ou en anticorps fondamentaux.
- c. Personnes ayant des implants cochléaires (avant et après la pose).
- d. Personnes présentant un déficit en complément acquis (p. ex., qui reçoivent de l'éculizumab) **(NOUVEAU)**.
- e. Personnes infectées au VIH **(NOUVEAU)**.

Deux à quatre doses du vaccin Men-C-ACYW-135 sont nécessaires pour les personnes présentant un risque élevé, selon l'âge à la première dose. La première dose devrait être suivie de doses de rappel tous les 3 à 5 ans pour les personnes présentant un risque élevé âgées de 9 mois à 6 ans, et tous les 5 ans pour les personnes présentant un risque élevé âgées de 7 à 55 ans.

De plus, pour les personnes présentant un risque élevé âgées de plus de 55 ans, l'Ontario finance une seule dose du vaccin polysaccharidique contre le méningocoque ACYW-135 (Men-P-ACYW-135) comme dernière dose de rappel du vaccin Men-C-ACYW.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le programme de vaccination contre le méningocoque pour les personnes présentant un risque élevé, veuillez communiquer avec votre fournisseur de soins de santé ou le bureau de santé publique de votre région.

Dans quelles circonstances le vaccin ne devrait-il pas être administré?

Les personnes qui ont des antécédents d'anaphylaxie après une dose antérieure d'un vaccin conjugué contre le méningocoque et les personnes qui ont une hypersensibilité immédiate ou anaphylactique connue à un constituant du vaccin ou de son contenant ne devraient pas recevoir le vaccin.

Quelles personnes devraient consulter leur fournisseur de soins de santé lorsqu'elles envisagent de recevoir le vaccin?

Les personnes :

- qui ont d'autres questions sur le vaccin;
- qui présentent une forte fièvre ou qui sont atteintes d'une maladie grave;
- qui présentent une allergie à tout constituant du vaccin;
- qui sont enceintes ou qui allaitent;
- dont le système immunitaire est affaibli;
- qui sont atteintes d'un problème de coagulation ou qui prennent des médicaments qui éclaircissent le sang;
- qui ont déjà eu un trouble neurologique appelé syndrome de Guillain-Barré.

Le vaccin Men-C-ACYW-135 est-il sûr et efficace?

Oui. Le vaccin Men-C-ACYW-135 est très sûr et efficace. L'innocuité des vaccins est l'une des priorités du ministère. Tous les vaccins financés par le secteur public sont mis à l'essai en vue de s'assurer qu'ils sont sûrs et efficaces. L'innocuité des vaccins est continuellement surveillée par la santé publique.

La plupart des personnes n'auront aucun effet secondaire attribuable au vaccin Men-C-ACYW-135; toutefois, lorsque des effets secondaires surviennent, ils sont souvent bénins et peuvent inclure de la douleur, de la rougeur, des démangeaisons et (ou) une éruption cutanée au point d'injection. D'autres effets secondaires comme des maux de tête, des étourdissements et des nausées, peuvent également se manifester. Les réactions graves sont rares.

Veillez signaler les effets secondaires ou les réactions graves à un vaccin à votre fournisseur de soins de santé ou au [bureau de santé publique de votre région](#). Il est conseillé de toujours discuter avec son fournisseur de soins de santé des bienfaits et des risques associés à tout vaccin.

Dans quelles circonstances devrais-je communiquer avec mon fournisseur de soins de santé?

Communiquez avec votre fournisseur de soins de santé ou rendez-vous au service des urgences le plus proche si l'une ou l'autre des réactions suivantes se présentent dans les trois jours suivant la vaccination :

- urticaire;
- enflure du visage ou de la bouche;
- difficulté à respirer;
- teint très pâle et forte somnolence;
- forte fièvre (plus de 40 °C);
- convulsions ou crises d'épilepsie;
- autres symptômes graves (p. ex., paresthésie).

Avec qui devrais-je communiquer si j'ai d'autres questions concernant le vaccin Men-C-ACYW-135?

Consultez votre fournisseur de soins de santé ou communiquez avec le bureau de santé publique de votre région pour obtenir plus de renseignements.

Votre fiche d'immunisation

Après avoir reçu un vaccin, veillez à ce que votre fiche d'immunisation personnelle (c.-à-d. la « fiche jaune ») soit mise à jour. Conservez-la en lieu sûr!

Pour plus de renseignements

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements à l'adresse suivante :

- Bureau de santé publique de votre région : <http://www.health.gov.on.ca/fr/common/system/services/phu/locations.aspx>.
- Vous pouvez obtenir des renseignements sur l'immunisation à l'adresse suivante : www.ontario.ca/vaccins.